

Bordereau attestant l'exactitude des informations - REIMS - 5103 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 11/09/2025 - B2025/008652 - 2021 B 01421 - 907 561 377 - A.W.A

Bilan Actif

AWA

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 06/06/25
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	7 344	6 038	1 306	3 754
Fonds commercial	37 500		37 500	37 500
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	44 844	6 038	38 806	41 254
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	2 402	673	1 728	2 402
Autres immobilisations corporelles	88 596	33 003	55 593	60 451
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	90 997	33 676	57 321	62 853
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	15 100		15 100	3 100
TOTAL immobilisations financières :	15 100		15 100	3 100
ACTIF IMMOBILISÉ	150 941	39 714	111 228	107 207

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises	787 703		787 703	413 363
TOTAL stocks et en-cours :	787 703		787 703	413 363
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	11 431		11 431	
Créances clients et comptes rattachés	41 901		41 901	19 424
Autres créances	35 318		35 318	11 950
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	88 650		88 650	31 374
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	565		565	164 076
Charges constatées d'avance	5 826		5 826	6 749
TOTAL disponibilités et divers :	6 391		6 391	170 825
ACTIF CIRCULANT	882 744		882 744	615 563

Frais d'émission d'emprunts à évaluer				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL	1 033 686	39 714	993 972	722 770
----------------------	------------------	---------------	----------------	----------------

Bilan et Compte de résultat

Bilan Passif

AWA

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 06/06/25
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 50 000	50 000	50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	113 592	52 709
Résultat de l'exercice	61 566	60 884
TOTAL situation nette :	225 158	163 592
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	225 158	163 592

Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		

Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		

DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	40 542	
Emprunts et dettes financières divers	505 878	410 275
TOTAL dettes financières :	546 420	410 275
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	389	595
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	180 540	87 318
Dettes fiscales et sociales	41 465	60 082
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL dettes diverses :	222 005	147 400
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		909
DETTES	768 814	559 478

Ecarts de conversion passif		
-----------------------------	--	--

TOTAL GÉNÉRAL	993 972	722 770
----------------------	----------------	----------------

Compte de Résultat (Première Partie)

AWA

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 06/06/25
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
Ventes de marchandises	1 877 816		1 877 816	1 795 315
Production vendue de biens	(3 218)		(3 218)	(8 636)
Production vendue de services	172 385		172 385	117 741
Chiffres d'affaires nets	2 046 983		2 046 983	1 904 420
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1 834	
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			1 375	
Autres produits			36	231
PRODUITS D'EXPLOITATION			2 050 228	1 904 651
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			1 869 034	1 532 338
Variation de stock de marchandises			(358 454)	(103 537)
Achats de matières premières et autres approvisionnements			(72 161)	(57 570)
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			(15 886)	(12 218)
Autres achats et charges externes			243 714	213 701
TOTAL charges externes :			1 666 246	1 572 714
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			15 695	12 980
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			205 867	158 959
Charges sociales			68 525	55 422
TOTAL charges de personnel :			274 392	214 381
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			22 987	2 058
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				24 401
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			22 987	26 459
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			31	642
CHARGES D'EXPLOITATION			1 979 350	1 827 176
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			70 877	77 475

Compte de Résultat (Seconde Partie)

AWA

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 06/06/25
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	70 877	77 475
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	8 073	6 791
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	8 073	6 791
RÉSULTAT FINANCIER	(8 073)	(6 791)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	62 804	70 684
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 865	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	33 750	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	38 615	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 716	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	16 623	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	18 339	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	20 276	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	21 514	9 800
TOTAL DES PRODUITS	2 088 843	1 904 651
TOTAL DES CHARGES	2 027 277	1 843 767
BÉNÉFICE OU PERTE	61 566	60 884

Capacité d'autofinancement

AWA
Société par actions simplifiée
Au capital de 50.000 €
Siège Social : 16 rue Léna Bernstein 51100 Reims
RCS REIMS 907 561 377

PROCES VERBAL
DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq
Le 30 juin 2025

Le soussigné Monsieur Laurent WALKER, agissant en qualité de représentant de la société ILKLEY FINANCE, associé unique de la société AWA, Société par actions simplifiée, au capital de 50.000 €,

I- A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la société, la société ILKLEY FINANCE, associé unique, a établi l'inventaire et arrêté les comptes (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

La société ILKLEY FINANCE, associé unique, a pris connaissance de ces documents.

II- A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Examen d'un projet d'augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise,
- Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce.

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé unique, sur la base de son rapport de gestion approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Associé unique approuve les dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39-4 du Code Général des impôts.

En conséquence, il donne au Président quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice clos.



DEUXIEME RESOLUTION.

L'associé unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 61 566 euros décide de l'affecter de la manière suivante :

ORIGINE

Bénéfice de l'exercice	61 566 euros
------------------------	--------------

AFFECTATION

Mise en réserve légale	5 000 euros
Compte au report à nouveau	56 566 euros

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME RESOLUTION

L'Associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président, statuant en application des dispositions des articles L.225-129-6 du Code de Commerce et L.3332-18 et suivants du Code du Travail, décide qu'il n'y a pas lieu de procéder à une augmentation de capital social en numéraire au bénéfice des salariés de la société.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique prend acte de l'absence de convention de nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce qu'il a passé avec la société au cours de l'exercice écoulé.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Laurent WALKER



AWA
Société par actions simplifiée
Au capital de 50.000 €
Siège Social : 16 rue Léna Bernstein 51100 Reims
RCS REIMS 907 561 377

RAPPORT DE GESTION ANNUEL
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Le soussigné Monsieur Laurent WALKER, agissant en qualité de représentant de la société ILKLEY FINANCE, associé unique et Président de la société AWA, Société par actions simplifiée, au capital de 50.000 €, a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice écoulé.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

- Situation et évolution de la société au cours de l'exercice

L'exercice a été caractérisé par l'activité de vente et réparation de véhicule de marque AIXAM.

- Evolution prévisible de la situation de la Société et perspectives d'avenir

Les objectifs pour le nouvel exercice sont les suivants :

- Poursuites des efforts commerciaux

- Faits caractéristiques de l'exercice

R.A.S.

- Evénements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice

R.A.S.

II - RESULTATS DE L'EXERCICE - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 61 566 euros que nous vous proposons d'affecter conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la société ainsi qu'il sera dit ci-après.

- Compte de résultat :

Au cours de l'exercice écoulé, le chiffre d'affaires s'est élevé à 2 046 983 euros.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 1 979 350 euros.

Après prise en compte du résultat exceptionnel, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 61 566 euros.

- Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 61 566 euros qu'il conviendrait d'affecter de la manière suivante :

AFFECTATION

A la réserve légale	5 000 euros
Au compte report à nouveau	56 566 euros

- Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.

III - ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Néant.

IV - MODIFICATIONS APORTEES AU MODE DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS OU AUX METHODES D'EVALUATION SUIVIES LES ANNEES PRECEDENTES

Néant.

V - DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES TROIS EXERCICES PRECEDENTS ET AVOIR FISCAL CORRESPONDANT A L'ARTICLE 243 BIS DU C.G.I.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

VI - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code des Impôts, je vous précise que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge les dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même code et réintégrées fiscalement.

VII - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Néant.

VIII - ACTIVITES DES FILIALES DE LA SOCIETE (FRANÇAISE ET ETRANGERE) (ARTICLE L.233-6 ET L.247.1 DU CODE DE COMMERCE)

Néant.

IX - SOCIETES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LA SOCIETE ET PARTS DU CAPITAL DE LA SOCIETE DETENUES PAR CELLES-CI

Néant.

X - PRISE DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES OU DE CONTROLE DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE EN FRANCE

Néant.

XI - REPARTITION DU CAPITAL-ACTION D'AUTO-CONTROLE - OPTION D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION

Néant.

XII - FRAIS GENERAUX EXCESSIFS NON ENGAGES DANS L'INTERET DE LA SOCIETE

Néant.

XIII - REGULARISATION EN CAS DE PARTICIPATIONS RECIPROQUES ILLICITES

Néant.

XIV - SANCTIONS PRONONCEES PAR L'AUTORITE DE LA CONCURRENCE

Néant.

XV - INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Les délais de paiement sont indiqués dans le tableau ci-joint.

XVI - EMISSION DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL

Néant.

XVII - PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Etat de la participation des salariés au capital social (article L.255-102 du Code de Commerce) : Néant.

Nous vous précisons qu'en application des dispositions des articles L.225-129-6 du Code de Commerce, vous devez vous prononcer sur la réalisation d'une augmentation de capital social en numéraire au bénéfice des salariés de la société et dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 et suivants du Code du Travail.

XVIII - MANDAT DU PRESIDENT

Nous vous rappelons que le Président a été désigné pour une durée illimitée.

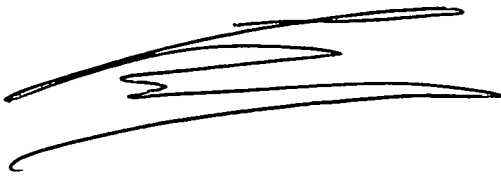
XIX - MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La société AWA n'est pas soumise à l'obligation d'un commissaire aux comptes.

XX - CONVENTION DE L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, il est rappelé l'absence de nouvelles conventions intervenues entre la Société et son Président.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

AWA
Société par actions simplifiée
Au capital de 50.000 €
Siège Social : 16 rue Léna Bernstein 51100 Reims
RCS REIMS 907 561 377

RAPPORT SPECIAL DE LA GÉRANCE
PRÉSENTÉ A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2025

Chers Associés,

Vous avez à vous prononcer sur les conventions visées à l'article L.612-5 du Code de Commerce.

Ces conventions s'analysent de la façon suivante :

Avec la société ILKLEY FINANCE

- Convention d'intégration fiscale signée en date du 12 décembre 2006
- Convention de trésorerie signée en date du 3 septembre 2012
- Convention de prestations administratives, stratégique et juridiques

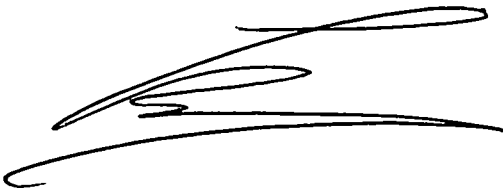
Avec la SARL NPL

- Convention de domiciliation

Avec la SARL VICLO

- Bail commercial signé en date du 25 novembre 2024.

Le Président



AWA
Société par actions simplifiée
Au capital de 50.000 €
Siège Social : 16 rue Léna Bernstein 51100 Reims
RCS REIMS 907 561 377

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 61 566 euros décide de l'affecter de la manière suivante :

AFFECTATION

A la réserve légale	5 000 euros
Au compte report à nouveau	56 566 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 225 158 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Décision de l'associé unique du 30 juin 2025

Certifié conforme
Le Président

